





Ville de Brest
Direction Education Enfance
Projet Educatif Local 2004/2007

Le Projet Éducatif Local

Pour une éducation partagée

2004/2007

Pour une politique de l'enfance et de l'adolescence



« L

'homme ne peut devenir homme que par l'éducation. Il n'est que ce que l'éducation fait de lui. Il faut bien remarquer que l'homme n'est éduqué que par des hommes, et par des hommes qui ont également été éduqués. (...) Si seulement un être d'une nature supérieure se chargeait de notre éducation, on verrait alors ce que l'on peut faire de l'homme. Mais comme l'éducation d'une part ne fait qu'apprendre certaines choses aux hommes et d'autre part ne fait que développer en eux certaines qualités, il est impossible de savoir jusqu'où vont les dispositions naturelles de l'homme. »

Cet extrait des Réflexions sur l'éducation de E. Kant fait apparaître tout à la fois l'absolue nécessité de l'éducation, comme condition de la survie du nouveau-né et du développement de son humanité, et les limites de l'éducation qui, étant sous la responsabilité des hommes qui ne possèdent pas l'ensemble des connaissances et des qualités, ne permettraient pas de développer la totalité des facultés potentiellement humaines.

Au-delà de l'identification de ces deux bornes de l'action éducative, ce texte met en évidence la place centrale occupée par l'éducation dans le processus de construction de l'humanité ainsi que la responsabilité collective des hommes chargés d'éducation dans la constitution d'une société. Il laisse enfin présupposer de la perfectibilité de l'éducation, et par là-même de la perfectibilité des hommes et de la société, de l'ampleur de la mission éducative. L'éducation est ainsi largement définie par E. Durkheim : "La fonction propre de l'éducation est avant tout de cultiver l'homme, de développer les germes d'humanité qui sont en nous." [1]

Puisqu'il s'agit d'un processus de développement, de construction de l'homme et de la société de demain, l'éducation comprend également une dimension prospective et idéologique vers laquelle elle doit s'orienter. "Un principe de pédagogie que devraient

[1] E. Durkheim, L'évolution pédagogique en France.

surtout avoir devant les yeux les hommes qui font des plans d'éducation, c'est qu'on ne doit pas élever des enfants d'après l'état présent de l'espèce humaine, mais d'après un état meilleur, possible dans l'avenir, c'est-à-dire d'après l'idée que l'on se fait de l'humanité et de son entière destination." [2] En effet, "la jeunesse n'est autre que cette partie de nous-même qui devra affronter demain" et il ne s'agit pas de "regarder la jeunesse au présent seulement et de ne faire place aux générations futures qu'une fois leur tour venu." [3] Il s'agit enfin d'avoir une vision claire de l'individu que l'on souhaite former pour demain, de la société que l'on souhaite construire.

Aujourd'hui, en suivant la définition large de l'éducation proposée par R. Ries, "le rôle de l'éducation sera de moins en moins d'usiner les jeunes, de les profiler pour qu'ils s'intègrent dans des systèmes programmés. L'éducation doit former des citoyens actifs capables de maîtriser le progrès technologique, de réclamer du sens à la vie individuelle et collective, de respecter l'équilibre de la planète, de faire régner la paix et réduire la violence et les inégalités, de forger un vrai projet de société dans une logique de développement durable." [4] On peut également suggérer la définition proposée dans les documents préparatoires aux contrats de ville 2000-2006 et sur laquelle se sont appuyées les Rencontres Nationales des Acteurs de l'éducation dans la ville : l'éducation doit "contribuer non seulement à l'accès aux savoirs fondamentaux de l'enfant et du jeune, mais aussi à son apprentissage de la vie sociale et à sa préparation à la vie professionnelle, à sa capacité à se situer et à envisager sa place dans le monde, à se constituer comme sujet" [5].

Suivant une telle définition de l'éducation, on imagine aisément que les acteurs sont nombreux à participer, d'une manière ou d'une autre, à la formation du jeune individu. Les parents, l'école, les structures de loisirs, mais plus largement l'ensemble des adultes amenés à côtoyer l'enfant ou le jeune (le chauffeur de bus, le gardien d'immeuble...) sont, ou peuvent être, des acteurs éducatifs. La diversité et le poids de l'ensemble des acteurs éducatifs locaux sont aujourd'hui plus importants encore sous l'effet de l'implication de plus en plus forte des politiques publiques territorialisées, et surtout contractuelles, dans le domaine éducatif. En effet, suivant le mouvement général de décentralisation, les politiques éducatives s'ancrent de plus en plus dans les territoires, en particulier grâce à l'usage amplifié du contrat (CATE, CTL, CEL...). En suivant la définition de F. Labadie, "cette nouvelle donne correspond à un art différent de

gouverner – désigné par le terme "gouvernance" qui envisage une conception du pouvoir plus interactive et relationnelle du pouvoir politique" [6]. Elle donne évidemment plus de poids aux collectivités locales et plus généralement à l'ensemble des acteurs locaux en matière éducative.

Néanmoins, comme le dit P. Meirieu [7], les trois principales institutions qui ont en charge l'éducation s'organisent chacune autour d'une fonction qui renvoie à une logique essentielle mais non exclusive et qui constitue leur fondement : l'enseignement pour l'école, la socialisation pour les structures de loisirs, la filiation pour la famille, ce qui n'empêche pas que l'école ait aussi une mission de socialisation et la famille d'enseignement. Ces trois logiques ne convergent pas spontanément : elles peuvent reposer sur des notions qui, prises isolément, constituent des vérités générales et antinomiques tels que le particulier / l'universel, ou l'épanouissement individuel / l'imposition de règles. La juxtaposition de ces différentes logiques peut nuire à la cohérence et à la continuité éducative, en multipliant l'offre d'activités sans les coordonner entre elles et sans penser globalement les temps de vie de l'enfant par exemple, ou encore en poursuivant des objectifs pédagogiques éloignés, voire opposés.

Dans un tel contexte, il apparaît important, afin de prévenir le risque d'éparpillement et de garantir le sens de l'action menée, de formuler un projet éducatif collectif et ambitieux à l'échelle du territoire de la ville. C'est ce que permet le Projet Educatif Local. Le PEL dit ce que les acteurs locaux envisagent pour assurer collectivement leurs responsabilités et conduire des générations successives d'enfants habitant sur leur territoire jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte. Il dit par conséquent aussi quels adultes ces acteurs locaux espèrent former. En tant que texte qui émane du local, qui modifie l'espace de référence des acteurs locaux et tente de construire un système d'action publique différent s'appuyant sur le territoire, le PEL permet à tous les partenaires éducatifs de formuler des objectifs communs, de s'approprier une culture et un langage communs. Le PEL est en effet une démarche nouvelle qui doit permettre une relecture de l'ensemble du domaine éducatif jusqu'aux actions éducatives elles-mêmes, pour produire collectivement du sens dans un contexte donné. Les structures de concertation, de suivi et de mise en œuvre du Projet Educatif Local, sont ouvertes à tous, sans exclusives. Elles ne rejettent aucune personne souhaitant contribuer au développement de l'action éducative en général, dès lors que les principes généraux définis ci-dessus sont acceptés.

[2] E. Kant, *Traité de pédagogie*, 1803.

[3] Jeunesse, le devoir d'avenir, Commissariat Général du Plan, Rapport de la Commission présidée par D.Charvet, la Documentation française, mars 2001.

[4] R. Ries, *Education populaire et citoyenneté, apprendre la ville*, Territoires, n°390 bis, sept. 98.

[5] Documents distribués aux mairies lors d'une journée d'étude sur les contrats de ville 2000-2006.

[6] JPA, n°383, sept-oct. 2000.

[7] *Eduquer ensemble à l'échelle du territoire. Pourquoi ? Comment ?*, Conférence de P. Meirieu aux 2èmes rencontres nationales de l'éducation de Rennes en mars 2000.



Les valeurs éducatives et les compétences essentielles requises portées par le PEL de Brest

Les partenaires du PEL de Brest affirment comme volonté centrale le positionnement de l'enfant et de son territoire au cœur du projet éducatif. Pour définir une véritable politique éducative à l'échelle de la commune, ils se sont mobilisés pour expliciter la visée commune qui est la leur, pour donner du sens à l'ensemble des actions portées par le PEL.

Ce travail s'est traduit par un accord sur les valeurs et les acquis éducatifs à promouvoir au travers de toutes les actions, quel qu'en soit le cadre.

Les valeurs et acquis éducatifs ont à prendre en compte la liberté de chaque enfant et jeune, tant dans son développement que dans sa réponse personnelle aux rencontres proposées. Pour se construire, il a besoin des autres parce qu'il est un être social.

1 Les valeurs éducatives portées par le PEL de Brest

> L'aide à la construction de la personnalité et à l'acquisition d'autonomie, une valeur centrée sur l'individu

Le PEL, par les grandes orientations qui le guident ainsi que par les actions qu'il soutient, se donne pour ambition **d'aider les enfants et les jeunes à la construction de leur personnalité et dans l'apprentissage de l'autonomie, de la conscience de leurs droits et de leurs devoirs.** Il s'agit **d'éduquer les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques.**

Les actions multiples et diverses proposées à l'enfant ou au jeune visent bien à lui permettre de s'épanouir, à lui donner l'opportunité de développer le plus possible ses qualités et ses potentialités physiques, morales et intellectuelles.

Celui-ci, qui fait l'expérience du choix, qui pratique et expérimente, acquiert des capacités d'autonomie. En participant au développement de ses facultés et en faisant de lui un acteur amené à prendre des initiatives et des responsabilités, ces pratiques encouragent l'enfant ou le jeune à se constituer comme sujet autonome. Cette acquisition de la raison, qui l'amène à devenir critique sur son environnement et sur ses choix, doit s'accompagner des conditions nécessaires à favoriser son imaginaire afin de lui permettre de développer sa propre subjectivité. En effet, il doit être capable de mettre en doute ce qui l'entoure, il doit pouvoir acquérir cette capacité de discernement qui lui permettra de développer son sens critique.

Néanmoins, l'épanouissement de chacun et la progressive acquisition d'autonomie ne sont absolument pas déliés d'un autre



ensemble de valeurs qui leur donnent pleinement sens : celles qui sont fondées sur le respect de soi et des autres et qui s'accompagnent de l'apprentissage des règles de vie en société.

> **Le respect de soi et des autres, une valeur à la fois individuelle et collective**

Développer la notion de respect de soi, des autres et de l'environnement constitue une valeur commune aux acteurs du PEL qui oriente les actions éducatives envisagées. Le respect de soi-même et des autres est une valeur éducative qui associe des valeurs individuelles et des valeurs collectives. En effet, il s'agit :

- d'abord de **permettre à chacun d'être reconnu et respecté au niveau de ses droits** : droit à être pris en considération, à être protégé, à être entendu... etc.
- également d'apprendre à chacun à être lui-même, cette notion étant liée à l'apprentissage de l'autonomie précédemment explicité.
- enfin et conjointement d'**apprendre à tous, et dans l'action, le respect de l'autre, la tolérance, l'acceptation des différences et des convictions de chacun**. Tout en permettant à l'enfant ou au jeune de se respecter lui-même et d'être respecté par les autres, les actions éducatives doivent l'inciter à reconnaître l'autre et à le respecter en tant qu'individu et c'est dans la pratique de celles-ci qu'il doit pouvoir y parvenir.
- donc de permettre à l'enfant ou au jeune de construire son identité au sein d'une société pluraliste.

> **La socialisation et la citoyenneté, des valeurs centrées sur le collectif**

Le PEL se donne comme grande orientation d'**aider l'enfant ou le jeune dans l'apprentissage de la conscience de leurs droits, d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble, à communiquer**. Il a pour objectif l'**éducation à la socialisation, le développement de valeurs telles que la solidarité et l'esprit d'équipe**.



Ces deux valeurs éducatives, la socialisation et la citoyenneté, sont en effet fondamentales dans la mesure où chaque enfant ou jeune, en tant qu'être social, est immédiatement amené à vivre dans une société souhaitée la plus harmonieuse possible, et dans laquelle il agit déjà. C'est par l'expérimentation qu'il doit pouvoir être en mesure de participer à cette société, de connaître, d'accepter et d'appliquer ses règles collectives de fonctionnement.

Par ces grandes orientations et par le type et le nombre d'actions qu'il structure, le PEL favorise la socialisation de l'enfant ou du jeune ainsi que son apprentissage de la citoyenneté. De plus, les propositions, **collectives et souvent adaptées à l'hétérogénéité des publics visés**, mettent en œuvre des **expériences de vie en commun où chaque enfant ou jeune est amené à communiquer avec autrui et à reconnaître, respecter voire élaborer avec d'autres des règles de vie communes**. Toutes ces situations responsabilisent l'enfant ou le jeune, favorisent également son apprentissage des droits dont il bénéficie et des devoirs qui lui incombent.

> **La reconnaissance du rôle des parents et le partage du travail éducatif**

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Les acteurs du PEL posent ce principe premier comme une valeur partagée : **la famille est le premier lieu de l'éducation, et les parents, premiers éducateurs, doivent être reconnus comme tels**. Les parents et la famille sont les principaux acteurs de la transmission de valeurs. La famille a en effet un rôle fondamental dans le développement de l'enfant : acquisition d'autonomie, développement de compétences communicatives et de socialisation, développement de compétences cognitives, développement de compétences liées au champ de la sensibilité, sans oublier la transmission du savoir-faire. L'enfant a besoin de s'inscrire dans l'histoire de sa famille, de ses racines.

Les parents doivent donc être valorisés dans leur fonction parentale et les éducateurs extérieurs à la famille ont à prendre en compte, dans leur propre action, cette place particulière et prééminente des parents. En contrepartie

de cette reconnaissance, il importe que les familles adhèrent aux valeurs portées par les réseaux qui assurent la prise en charge de leurs enfants (qu'il s'agisse de l'institution scolaire ou de relais associatifs).

Afin de rapprocher l'école, les enfants et les parents, on souligne qu'il est important, avec les familles qui ne participent ni aux activités scolaires ni aux loisirs, d'inventer de nouvelles formes de communication pour **les impliquer dans ces actions en respectant la pluralité culturelle et la liberté de choix**. Pour que cette communication puisse s'établir dans une perspective bien entendue, il est capital que les familles mesurent les limites associables à l'exercice de cette pluralité culturelle et à cette liberté de choix. On ne peut, à titre d'exemple, remettre en cause les principes de laïcité de l'école ou décider des contenus d'enseignement dispensés aux écoliers.

A ces valeurs fondamentales du PEL s'ajoutent **deux objectifs transversaux** guidant l'ensemble des acteurs et des actions : La Solidarité et la Mixité Sociale.

1^{er} Objectif

Prendre mieux en charge les enfants en difficulté et apporter à chacun d'eux le plus complet épanouissement de sa personnalité et les meilleures chances d'insertion sociale constituent des préoccupations permanentes dans le cadre du PEL.

Il s'agit, d'une part, de tendre vers une égalité des chances de réussite entre les enfants ou les jeunes en situations plus ou moins favorables en adaptant des moyens et des actions en cohérence afin que chacun puisse s'épanouir le plus possible et bénéficier des meilleures chances d'insertion sociale. Et d'autre part de garantir l'égalité d'accès aux loisirs et aux sciences en garantissant leur accessibilité financière et matérielle à l'ensemble des enfants afin que chacun puisse bénéficier des effets positifs de l'action éducative.

Les acteurs du PEL seront sensibles à certaines difficultés : le cas de familles défavorisées qui se tiennent à l'écart des actions éducatives menées, caractérisées par un vécu souvent douloureux dans leurs relations avec le système éducatif, est concrètement abordé.

2^{ème} Objectif

Bien que les actions développées puissent être adaptées à un public particulier dans un environnement spécifique pour favoriser l'égalité des chances, **le PEL insiste sur l'importance de la diversité, de la confrontation de la pluralité**. En effet, il est important que les actions développées, par leurs objectifs, leur contenu, les publics ciblés ou leur lieu et moments de déroulement (...etc.), puissent permettre à l'enfant ou au jeune une ouverture sur le monde, au-delà des limites de son environnement proche, de son quartier.



2 Les compétences essentielles auxquelles l'ensemble des acteurs du PEL contribuent

Les acteurs de l'éducation contribuent à rendre sensible auprès des jeunes un ensemble de valeurs essentielles. L'explicitation de ce cadre de références éducatives doit permettre, à chaque partenaire engagé dans le PEL, de mieux affirmer son identité et l'amener à mieux comprendre dans quel sens il conviendra d'orienter la construction identitaire de la jeunesse. Chacun des acteurs éducatifs a le choix des méthodes et des moyens pour parvenir, dans sa spécificité, à faire émerger auprès des jeunes les compétences ciblées ci-après.

Ces compétences essentielles que les acteurs éducatifs souhaitent voir acquises par l'ensemble des enfants et des jeunes se répartissent en compétences de base, en compétences favorisant la vie en société et en attitudes générales constructives et dynamiques. Chacun de ces acteurs éducatifs, dans sa spécificité, a le choix des méthodes et des moyens pour y parvenir.

Les compétences de base : "lire, écrire", "comprendre, s'exprimer, écouter, communiquer" et plus largement "avoir une connaissance de la société"

Chaque enfant ou jeune doit savoir lire et écrire, comprendre, s'exprimer, écouter et communiquer. Il doit plus largement avoir une connaissance de la société.

Ces compétences de base favorisent l'acquisition de l'autonomie et l'épanouissement individuel. Quand ces compétences sont maîtrisées, l'enfant ou le jeune peut en effet faire un choix éclairé, exercer sa liberté comme acteur autonome et conscient de ses actes, de la nature et du fonctionnement de son environnement. Il peut également participer à la société dans laquelle il vit en ayant acquis les codes communs.



Les compétences favorisant le "vivre ensemble" : "accepter la différence", "négocier, coopérer, se faire comprendre" et "savoir se situer dans un groupe"

L'acceptation d'autrui, de ses différences, la capacité à négocier, à coopérer et à se faire comprendre et la capacité à se situer dans un groupe sont les compétences sociales minimums requises pour chaque enfant et jeune afin qu'il puisse s'intégrer dans la société dans laquelle il vit. Ces compétences de base permettent la socialisation de l'enfant ou du jeune, sa coopération avec les membres de la société.

Des attitudes générales constructives et dynamiques : "Eduquer au choix, apprendre à gérer ses frustrations", "avoir des envies, des rêves, au-delà de l'immédiat"

Plus que de compétences, il s'agit ici d'attitudes générales en tant que capacités favorisant la construction de l'enfant et du jeune et de son parcours.

Savoir faire des choix et apprendre à gérer ses frustrations paraît être une attitude nécessaire pour construire ses propres envies et son parcours dans une société de consommation où les occasions de choix sont chaque jour plus nombreuses.

Avoir des envies, des rêves au-delà de l'immédiat constitue une attitude dynamique qu'il est fondamental de développer chez tout enfant ou jeune. La curiosité, l'appétit, la capacité à se projeter, à se mettre en mouvement pour tenter de réaliser ses envies, à avoir des désirs et des rêves semblent en effet au tant d'atouts favorisant la construction de soi et l'intégration sociale.



Les orientations que les partenaires agissant ensemble dans la Ville de Brest souhaitent soutenir

Les partenaires éducatifs de Brest, dans le cadre de la démarche de Projet Educatif Local, se sont fixé un certain nombre d'orientations, afin de mettre en œuvre une véritable politique éducative au niveau de la Ville et destinées à tous les enfants brestois.

Ces orientations, si elles donnent les grandes directions dans lesquelles l'action éducative doit se développer, sont empreintes des valeurs décrites précédemment.

Elles ont été élaborées par les partenaires lors des différentes rencontres autour du Projet Educatif Local

Six grandes orientations ont été dégagées :

- Favoriser l'accès de tous au sport, à la culture, aux savoirs
- Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité
- Permettre à chaque enfant de construire son parcours éducatif jusqu'à la jeunesse
- Poursuivre les dynamiques éducatives collectives au niveau des quartiers
- Promouvoir l'innovation en éducation pour s'adapter aux besoins des enfants et des jeunes
- Porter une attention particulière aux publics fragilisés

C'est avec l'aide de ses partenaires institutionnels que la Ville de Brest entend travailler sur ces orientations.

A ces orientations générales, viennent s'ajouter des orientations plus spécifiques sur chaque territoire.

Orientation 1

Favoriser l'accès de tous au sport, à la culture, aux savoirs



Objectif 1 « Découvrir les différentes formes de pratiques sportives »

La dimension éducative de l'activité physique est primordiale pour l'enfant et le jeune. Pratiquer un sport collectif ou individuel, de ballon ou de raquette, d'eau ou de plein air, est à chaque fois pour l'enfant et le jeune une occasion d'apprendre, de se confronter aux autres, de respecter des règles, de se dépasser... Ainsi, le sport contribue au développement de l'enfant et du jeune et à leur équilibre de vie ; il favorise leur épanouissement et leur intégration dans la société.

Objectif 2 « Permettre la découverte et les pratiques de différentes expressions artistiques »

Un enfant et un jeune qui construisent leur personnalité doivent pouvoir accéder à l'art et à l'esthétique. Il faut donc leur offrir la possibilité de manifester et de développer leur capacité de création et d'expression artistique. Il faut aussi leur permettre de s'inscrire dans les grands événements festifs de la ville et de fréquenter les équipements culturels.

Objectif 3 « Offrir à l'enfant et au jeune différentes situations d'apprentissage »

L'épanouissement personnel de l'enfant et du jeune, la stimulation de leur curiosité passe par l'interaction entre les actions d'expression et de création, les actions de raisonnement et de logique, les activités ludiques, les actions liées à l'esprit critique et les activités physiques et sportives. C'est la diversité des situations auxquelles ils sont confrontés qui leur permet de développer leur intelligence.

Objectif 4 « *Offrir à l'enfant et au jeune la possibilité de vivre dans un monde équilibré* »

Face aux graves interrogations sur le devenir de notre société et les dangers que court notre biosphère, l'éducation constitue plus que jamais la référence de toute alternative à ce monde porteur de germes mortifères. Car il s'agira pour les générations à venir de mieux en mieux comprendre et maîtriser la technologie, socle de notre civilisation, de s'interroger sur le sens à donner à sa propre existence et à celle de la cité ; de poser des actes concrets favorisant une prise de conscience globale concernant le sort de notre planète ; de savoir combattre les inégalités, sources de violence, et de construire ensemble les valeurs et la culture qui sauront demain répondre à nos problèmes d'aujourd'hui.

Orientation 2

Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité



Objectif 1 « *Favoriser le brassage interculturel, intergénérationnel et inter quartier* »

L'ouverture au monde et à la différence est une condition indispensable pour permettre à l'enfant et au jeune de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle ils vivent. Il s'agit donc de multiplier les lieux et les moments de rencontre de l'autre, qu'il habite au bout du monde ou tout près, dans la même ville, qu'il ait le même âge ou qu'il soit plus âgé, qu'il provienne du même milieu culturel ou non.

Objectif 2 « *Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de la vie collective* »

L'éducation doit permettre à l'enfant et au jeune d'acquérir le sens de la responsabilité personnelle et collective face aux grands problèmes du monde (la faim, la pauvreté, l'environnement...) et le sens de l'intérêt public. Ils doivent apprendre à reconnaître, à respecter, voire à élaborer avec d'autres des règles de vie communes, sans lesquelles ils ont l'intuition de ne pas pouvoir se sentir en sécurité.

Objectif 3 « *Permettre l'éducation au choix, l'épanouissement de tous et l'écoute des autres* »

L'enfant et le jeune doivent être amenés au maximum à concevoir et élaborer les projets les concernant, et ce, en les éduquant au débat démocratique (écoute et respect de la parole de l'autre) et à l'analyse de leurs pratiques et de leurs souhaits.

Objectif 4 « *Préparer les responsables associatifs de demain* »

Il s'agit de permettre à l'enfant et au jeune de s'impliquer dans la vie sociale locale. En développant les démarches de partici-

pation et de responsabilisation, c'est la prise d'initiative qui est recherchée, de façon à leur permettre, à plus long terme, de devenir de futurs cadres associatifs. L'enfant et le jeune de milieux défavorisés doivent être particulièrement soutenus dans ce processus.

Orientation 3

Permettre à chaque enfant de construire son parcours éducatif jusqu'à la jeunesse



Objectif 1 « *Mieux articuler les projets d'école et d'établissement avec les projets de quartier* »

Le temps de l'enfant et du jeune est souvent découpé entre les moments qu'ils passent en famille, à l'école et dans les structures de loisirs. Il s'agit donc de favoriser la mise en cohérence de ces différents moments par une articulation entre les projets des établissements scolaires et les projets des équipements de quartier.

Objectif 2 « *Renforcer l'offre éducative en direction des adolescents* »

Afin de prévenir les ruptures et l'enfermement dans des conduites à risque, l'offre éducative en direction des adolescents doit être renforcée quantitativement et qualitativement. En effet, les activités proposées doivent être des supports de formation citoyenne et de socialisation des jeunes et donc doivent leur permettre de s'engager dans des projets. Par ailleurs, les jeunes en situation de rupture avérée doivent pouvoir faire l'objet d'un accompagnement.

Objectif 3 « *Permettre à l'enfant de poursuivre ses activités éducatives à l'adolescence* »

Il s'agit d'éviter la rupture dans les pratiques éducatives entre l'enfance et l'adolescence et de reconnaître les compétences acquises avant l'entrée au collège. La coordination entre les acteurs semble donc être une condition indispensable à la réalisation d'un parcours éducatif.

Orientation 4

Poursuivre les dynamiques éducatives collectives au niveau des quartiers



Objectif 1 « Créer des conditions d'élaboration de projets au niveau des quartiers »

Dans chaque quartier de Brest, l'ensemble des acteurs éducatifs doit pouvoir se réunir afin d'élaborer en commun un projet éducatif de quartier qui prenne en compte l'enfant, depuis ses premiers mois jusqu'à sa majorité. À partir d'un diagnostic de la situation locale, seront dégagés des axes de développement, de façon à ce que l'offre éducative réponde au mieux aux besoins, ceux de l'enfant et du jeune, mais aussi ceux des parents. Dans cette démarche, les acteurs éducatifs doivent pouvoir bénéficier d'un soutien.

Objectif 2 « Soutenir l'implication collective des parents »

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant et du jeune. Il s'agit donc de favoriser leur implication et leur mobilisation au sein de la communauté éducative : renforcer l'information en leur direction, garantir leur représentation dans les instances éducatives du quartier ou de la ville, mieux connaître leur point de vue, développer leur participation à des actions collectives... Et ce, de façon à ce que les parents reprennent la place qui est la leur dans le processus éducatif.

Objectif 3 « Favoriser l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune »

Développer la coordination entre les acteurs éducatifs suppose la mise en place d'outils de concertation qui doivent être adaptés aux réalités locales. Des formations, des temps de rencontres, des instances locales peuvent par exemple être imaginés dans la perspective de créer une culture commune de travail en partenariat. Quelques domaines semblent nécessiter particulièrement une action concertée : la mobilité des jeunes, l'orientation et la qualification professionnelle, le droit à la sécurité et au respect...

Orientation 5

Promouvoir l'innovation en éducation pour s'adapter aux besoins des enfants et des jeunes



Objectif 1 « Expérimenter de nouvelles formes d'actions éducatives pour répondre au mieux aux besoins des enfants, des jeunes et des familles »

La communauté éducative doit être à l'écoute des besoins locaux et doit donc être soutenue dans ses démarches de création et d'innovation en matière d'offre éducative. L'accueil du petit enfant doit ainsi être repensé de façon à mieux s'adapter aux besoins des familles dans le cadre des projets des structures municipales et associatives. Les enfants porteurs de handicaps doivent aussi pouvoir être mieux intégrés dans les structures. Le développement de l'offre d'activités doit être stratégique et répondre à des besoins identifiés localement...

Objectif 2 « Mettre en place des espaces de réflexion et de débat sur l'action éducative, l'enfance, la jeunesse »

L'amélioration de la réponse aux besoins et l'expérimentation supposent l'existence d'espaces de réflexion et de débat qui réunissent les partenaires éducatifs et qui aient comme support des outils de connaissance des besoins : observatoire petite enfance, analyse de la fréquentation des structures de loisirs, taux d'échec scolaire... Cette mise en réseau des acteurs aura pour finalité le renforcement de la qualité de l'offre éducative : qualification de l'encadrement, réalisation de projets pédagogiques, actions passerelles, actions parentalité...

Orientation 6

Porter une attention particulière aux publics fragilisés



Objectif 1 « *Elaborer une politique tarifaire équitable* »

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'offre éducative, la collectivité locale et ses partenaires doivent engager une réflexion de fond sur les coûts d'inscription aux activités et le taux d'effort que cela représente pour les familles. Ainsi, un travail doit être mené pour déterminer des tarifs accessibles à tous en fonction des ressources de chacun.

Objectif 2 « *Développer le soutien aux familles fragilisées pour permettre une véritable intégration des enfants et des jeunes dans les dispositifs éducatifs* »

L'accès des enfants de familles défavorisées à l'ensemble de l'offre éducative doit être particulièrement soutenu, et ce, à différents niveaux :

- par une aide financière d'abord, de façon à ce que les tarifs ne soient pas prohibitifs,
- par la mise en place d'actions adaptées : activités de pieds d'immeuble, soutien scolaire...
- par le développement de pédagogies innovantes : éveil éducatif, dialogue avec les parents...

Objectif 3 « *Sensibiliser tous les acteurs institutionnels aux difficultés des familles fragilisées* »

Les acteurs éducatifs institutionnels doivent définir une stratégie commune en faveur des familles défavorisées de façon à promouvoir leur intégration dans la cité : actions spécifiques en direction des parents, développement d'outils dont les enfants ne disposent pas à la maison (informatique, jeux d'éveil, livres...), création d'activités visant à favoriser l'accès aux équipements culturels et sportifs...

